

2024

2024

2024

L'ODYSSÉE

DU BARREAU DE FAMILLE

25 & 26.01.2024

MAISON DE LA CHIMIE

#EGDFP2024



ème
20

ÉTATS GÉNÉRAUX
DU DROIT DE LA FAMILLE
ET DU PATRIMOINE

EN 2044, Y AURA-T-IL ENCORE UN DROIT NATIONAL ?

CONFÉRENCE 6



Valérie GRIMAUD

Membre de la commission Textes du Conseil national des barreaux, ancienne bâtonnière du barreau de la Seine-Saint-Denis (2017-2018)

Pierre CALLÉ

Professeur à l'Université Paris-Saclay

Hugues FULCHIRON

Conseiller à la Cour de cassation, Professeur des facultés de droit

Une uniformisation impossible des droits de la famille ?

Des convergences

Des évolutions sociales comparables

La promotion de valeurs communes

Une dynamique européenne



Diversités et particularismes nationaux en matière de droit de la famille

Un droit inscrit dans une histoire et une culture

Un droit construit des valeurs reflet d'une « identité » nationale ?



Le nécessaire respect de la souveraineté des Etats au sein de l'Union européenne : absence de compétence de l'Union pour édicter des règles communes en matière familiale

La voie de la coordination entre les systèmes par la création de règles communes de conflit de lois et de juridictions

➔ Quelles règles de droit international privé en 2044 ?

QUEL DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ EN 2044 ?

Quelles **sources** ?

Quelles **méthodes** ?

Quelles **solutions au fond** ?

QUEL DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ EN 2044 ?

I - Les sources

2004

Sources internes : quelques textes du code civil et beaucoup de jurisprudence

Sources internationales : assez nombreuses conventions de La Haye

Peu de sources européennes

QUEL DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ EN 2044 ?

I - Les sources

2024

Croissance des sources européennes

Quasi stabilité des sources internationales

Décroissance des sources internes

QUEL DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ EN 2044 ?

I - Les sources

2044

Croissance des sources européennes

Code européen de droit international privé ?

Règlements **Bruxelles 0** et **Rome 0** ?

Quelle place pour une codification nationale du droit international privé ?

QUEL DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ EN 2044 ?

II - Les méthodes

2004 - 2024

Trois révolutions

- Déplacement du centre de gravité du raisonnement de droit international privé de la question du conflit de lois à celle du conflit de juridictions
- Une place de plus en plus grande pour la volonté individuelle (choix de loi, choix du juge, méthodes alternatives de règlement des conflits)
- Européanisation et fondamentalisation du droit international privé

QUEL DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ EN 2044 ?

II - Les méthodes

2024

Montée en puissance de la « méthode » de la reconnaissance

Arrêts Wagner et Negrepontis-Gianinisis de la Cour EDH

Arrêts Grunkin et Paul, Sayn-Wittgenstein, Coman et VMA...

Pancharevo de la CJUE

QUEL DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ EN 2044 ?

II - Les méthodes

2044

Vers une généralisation
de la méthode de la reconnaissance portée par la protection
des droits fondamentaux et la promotion des droits
et libertés garantis au citoyen de l'Union ?

QUEL DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ EN 2044 ?

III - Les solutions au fond

Comment maintenir, dans un Etat,
l'interdiction de certains modèles familiaux si on est obligé
de reconnaître ceux valablement créés à l'étranger ?

➔ **Mouvement de convergences des droits nationaux**

QUEL DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ EN 2044 ?

Conclusion / prospection

- Un développement des sources européennes et internationales et une généralisation de la méthode de la reconnaissance ?
- Un renforcement de la convergence des droits nationaux par l'unification des règles de conflit de lois et de juridictions ?
- Quelle réaction des Etats ?